



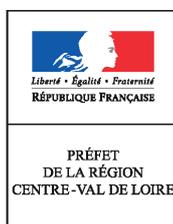
DREAL

Centre-Val de Loire

Rapport d'activité
2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



SOMMAIRE

Le mot du directeur	2
 Transition énergétique pour la croissance verte et changement climatique.....	3
 Ressources naturelles	5
 Biodiversité et Paysages	7
 Aménagement durable du territoire	9
 Infrastructures de transports et modes de déplacements	11
 Prévention des risques anthropiques	13
 Prévention des risques naturels	15
 Connaissance et évaluation environnementale	17
 Au-delà du périmètre régional	19
 Pilotage des actions du MTES et du MCT en région	21
 Organisation et moyens au service de nos missions	23
Organigramme	25
Processus qualité - Norme ISO 9001	26

LE MOT DU DIRECTEUR



La transition écologique est un projet de société vital pour les générations futures, qui nécessite une transformation de l'ensemble des secteurs économiques et une mobilisation de tous, entreprises, collectivités, État et citoyens. Ce projet politique est la clef de voûte de la lutte contre le changement climatique : il vise à en limiter son ampleur et ses conséquences par la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de notre territoire au changement climatique. La DREAL, en tant que service déconcentré du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires a axé ses actions sur l'accélération de cette mutation.

Le séminaire régional des territoires à énergie positive pour la croissance verte, organisé en partenariat avec l'Ademe et le Conseil régional a permis de réunir des élus et techniciens le 3 février 2017 pour mettre en exergue les expériences réussies en matière d'économie d'énergie fossile.

La DREAL a accompagné les actions conduites par les directions départementales des territoires dans le cadre de l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) attendus d'ici fin 2018 pour 38 collectivités.

La ministre chargée des transports a lancé les Assises nationales de la mobilité en septembre 2017 avec l'objectif de construire une nouvelle politique publique des mobilités et de préparer la Loi d'orientation des mobilités qui devra répondre aux besoins d'une mobilité plus propre, connectée, solidaire, intermodale, sûre et plus soutenable. La déclinaison de ces assises s'est traduite par l'organisation par les services de l'État (Préfectures, DDT et DREAL) de trois ateliers, à Saint-Amand-Montrond (18), Joué-les-Tours (37) et Châteauroux (36).

Dans le secteur du bâtiment, les moyens publics mis en oeuvre pour inciter à la rénovation thermique sont considérables : crédit d'impôt transition énergétique, TVA à taux réduit, éco-Prêt à Taux Zéro, certificats d'économies d'énergie, soutiens de l'Ademe et de l'Anah. Au niveau local, le programme Habiter Mieux a permis de financer la rénovation de 1 806 logements (1 436 en 2016).

Au travers du programme « Objectif CO₂ », l'État soutient le secteur routier qui s'est engagé à adopter des mesures de réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes. En région, 16 entreprises de transports ont signé une charte Objectif CO₂ en 2017, ce qui porte le nombre de chartes signées à 64.

L'économie circulaire est une dimension indispensable à la transition écologique. Il s'agit notamment de mieux gérer nos déchets en faisant évoluer le modèle de collecte de certains produits pour atteindre des résultats proches de 100 % de produits collectés pour être recyclés ou valorisés. En 2017, 39 centres de traitement des véhicules hors d'usage et 10 stockages de déchets inertes ont été contrôlés.

Le réchauffement climatique risque d'augmenter le taux de précipitations extrêmes entraînant des risques d'inondation exceptionnelle sur certains cours d'eaux. L'État a poursuivi les opérations du quatrième « plan Loire grandeur nature », par les travaux de renforcement des digues de protection contre les inondations qui mobiliseront une enveloppe prévisionnelle de travaux d'environ 60 M€ cofinancés avec les collectivités. Les principaux chantiers conduits en 2017 ont mobilisé 8 millions d'euros.

L'assèchement des sols risque d'être de plus en plus marqué en toute saison. La préservation de la ressource en eau par une gestion fine est donc prioritaire. Le bassin de la Loire a connu en 2017 un étiage particulièrement rigoureux et long sur la plupart des affluents de la Loire. La DREAL a renforcé ses actions d'hydrométrie tout au long de l'été et de l'automne pour répondre aux besoins des usagers de la donnée hydrologique en particulier les gestionnaires des barrages de Naussac et de Villerest, dont les réserves ont été fortement sollicitées.

La DREAL est présente pour accompagner la transformation des secteurs qui devront se reconvertir, mais aussi les territoires dans la construction d'un avenir sans énergies fossiles et protégeant la biodiversité.



Transition énergétique pour la croissance verte et changement climatique

Les activités de la DREAL s'inscrivent dans l'accompagnement de la transition énergétique, la modification des modes de consommation énergétique et la promotion du développement durable, le tout dans un souci d'excellence environnementale.

BILAN 2017

Énergies renouvelables

La DREAL instruit les CETI* pour les centrales photovoltaïques au sol qui permettent aux porteurs de projet de pouvoir être candidat aux appels d'offres solaire de la commission de régulation de l'énergie. En 2017, 64 CETI ont ainsi été délivrés. Les 32 lauréats de la région aux appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie totalisent une puissance raccordée de 76 MW dont 9 installations au sol (69 MW), 13 sur toitures (4 MW) et 10 en autoconsommation (3,1 MW). Par ailleurs la puissance éolienne raccordée, est de 1 017 MW.

Distribution électrique

Les dossiers instruits par la DREAL ont conduit à 16 approbations de projets d'ouvrages dont 13 raccordements de parcs éoliens (4 dans le Cher, 5 en Eure-et-Loir et 4 dans l'Indre), la création d'un poste électrique et son raccordement situé sur la commune de Paudy (Indre) et la création d'une ligne souterraine au niveau du zoo de Beauval (Loir-et-Cher).

Transition énergétique dans les territoires

Le séminaire régional des territoires à énergie positive pour la croissance verte, organisé en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional a permis de réunir des élus et techniciens le 3 février 2017.

Dans la perspective d'élaboration du SRADDET*, les services de l'État et du Conseil régional ont dressé le bilan du SRCAE* adopté en 2012. Ce bilan souligne la dynamique territoriale, les avancées et insuffisances en matière de transition énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, au regard des ambitions poursuivies pour 2020 et 2050.

La DREAL a accompagné les actions conduites par les directions départementales des territoires dans le cadre de l'élaboration des PCAET* attendus d'ici fin 2018 pour 38 collectivités.

Énergies fossiles

La DREAL a conduit la procédure d'instruction de demande de renouvellement de la concession de stockage souterrain de gaz de Soings-en-Sologne (41), pour une durée de 25 ans.

Le suivi de la réalisation de 6 nouveaux forages pétroliers autorisés en 2016 a été effectué. La production de pétrole dans le Loiret s'établit en 2017 à 61 394 tonnes, en progression de 18 % par rapport à 2016.

Contrôle du recyclage des déchets

39 inspections de centres VHU (véhicules hors d'usage), d'un site de traitement de déchets électroniques en fin de vie (D3E) et de 10 sites de stockages de déchets inertes, ont été réalisées afin de lutter contre les filières illégales et les trafics associés, dommageables, tant en termes environnementaux qu'économiques et nuisant à l'atteinte des objectifs de recyclage des déchets.

Émissions atmosphériques

12 contrôles inopinés de la qualité des émissions atmosphériques des principaux établissements industriels ont été réalisés.

L'expérimentation des bâtiments à énergie positive et réduction carbone



Cette expérimentation, appelée «E+C-», a été lancée afin de co-construire avec les professionnels du bâtiment un nouveau standard environnemental qui généralise des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie. La DREAL a organisé 4 sessions d'informations à Chartres, Vierzon, Orléans et Tours, les 4 et 5 juillet 2017.



Objectifs CO₂ : les transporteurs s'engagent

16 entreprises de transport routier de la région ont signé, le 15 décembre 2017, « la charte CO₂ » d'engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces engagements concernent 2 994 véhicules et 3 171 conducteurs.

* CETI : Certificats d'éligibilité du terrain d'implantation

* SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

* SRCAE : Schéma régional climat air énergie

* PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

* PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

* SCoT : Schémas de cohérence territoriale

OBJECTIFS 2018

- Mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB).
- Faciliter l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans la planification territoriale (SRADDET, PLUi, SCoT, PCAET,...).
- Faciliter le développement des énergies renouvelables.
- Instruire les dossiers d'autorisation environnementale des parcs éoliens dans un délai de 9 mois.
- Maintenir la mobilisation des acteurs du programme objectif CO₂ afin de permettre à des entreprises de transport routier d'engager des actions de réduction des émissions de Gaz à effet de serre.
- Actualiser le bilan carbone de la DREAL.



FOCUS

Un nouveau concept de médiation sur les matériaux biosourcés

La DREAL et l'École supérieure d'art et design d'Orléans (ESAD) ont cosigné fin 2016, une convention de partenariat, visant à promouvoir la filière des matériaux biosourcés.

Ce partenariat s'est concrétisé en 2017 par la réalisation d'un outil d'information des professionnels du bâtiment. Cet outil présente une vingtaine d'échantillons de matériaux biosourcés et comporte un livret formateur, un recueil technique, un jeu de cartes, des fiches études de cas et une clé USB (version dématérialisée de l'outil).



Chiffres clés

- * **3 112** entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE)
- * **1 806** logements privés dont la rénovation thermique a été financée par le programme Habiter Mieux, soit +26 % par rapport à 2016
- * **6,89** millions de litres de carburant économisés et **22 540** tonnes de rejet CO₂ évités grâce à la charte CO₂.
- * **1 017** MW de puissance d'énergie éolienne raccordée.



Ressources naturelles

La DREAL agit pour la protection des milieux aquatiques et des ressources minérales de la région Centre-Val de Loire.

BILAN 2017

État quantitatif des ressources en eau

L'année a été peu propice à la recharge des nappes en raison d'un déficit de pluie aux périodes de reconstitution de leurs réserves (début et fin d'année). Tout au long de l'année, les rivières ont présenté des écoulements déficitaires et ont pâti d'un étiage qui s'est prolongé jusqu'à l'entrée de l'hiver notamment dans la moitié sud de la région. Tous les départements du Centre-Val de Loire ont été concernés par des mesures de limitation temporaire des usages de l'eau et pour certains dès le mois de juin.

La DREAL a accompagné AREA BERRY, organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation dans le Cher (bassin Yèvre-Auron et nappe du Cénomani), jusqu'au dépôt de ses dossiers d'autorisation unique pluriannuelle instruits par la DDT du Cher.



Site diatomées de la Boute-Vive à Sainte Montaine (18)

Qualité des ressources en eau

Le laboratoire d'hydrobiologie a poursuivi son travail de contrôle des prestataires des agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie sur les stations de la région. Il a également apporté son expertise à plusieurs partenaires : Agence Française de la Biodiversité (suivi de cours d'eau en cours de restauration hydromorphologique), AELB* (méthode de diagnostic des pollutions chimiques par les macro-invertébrés), réserve naturelle de Saint-Mesmin dans le Loiret (inventaire pluriannuel de la diversité en macro-invertébrés). En parallèle, la demande d'extension d'accréditation sur l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (plantes aquatiques visibles à l'œil nu) a été évaluée favorablement par le COFRAC. Le laboratoire a par ailleurs, transmis ses compétences lors de formations nationales et locales, et en encadrant un apprenti.

Continuité écologique des cours d'eau

L'année a été marquée par la rédaction du SAGE* Cher aval et sa stratégie d'axe sur la gestion des ouvrages à laquelle la DREAL a contribué, ainsi que par une réflexion inter-services sur l'axe Creuse. Des échanges ont été engagés avec la DRAC* pour mieux concilier enjeux écologiques et protection du patrimoine (moulin...).

Programmes d'actions opérationnels territorialisés

La DREAL a apporté un appui aux MISEN* dans l'élaboration des programmes d'actions opérationnels territorialisés en déclinaison des programmes de mesures des SDAGE* des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Il s'agit de définir les actions permettant l'atteinte des objectifs du bon état fixés par la directive cadre sur l'eau.

Protection des captages

L'objectif de la démarche «captages prioritaires» (81 en région) est d'obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau potable. Une réunion des animateurs de BAC* au niveau régional a permis de partager les expériences en matière de mobilisation des filières, d'aménagement du territoire, de gestion foncière, de concertation et de construction de plan d'actions.

Ressources minérales

La DREAL a réalisé 86 inspections de carrières sur les 174 de la région. 6 ont été autorisées (création, extension ou renouvellement). Sur les années 2016-2017, 65 inspections sur l'empoussiérage ont été réalisées au titre du code du travail.

* AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

* SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

* DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

* MISEN : Mission inter-services de l'eau et de la nature

* SDAGE : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau

* BAC : Bassin d'alimentation de captage

OBJECTIFS 2018

- Poursuivre l'acquisition des connaissances sur la qualité hydrobiologique des cours d'eau et les valoriser en interne comme en externe.
- Contribuer aux états des lieux de la directive cadre sur l'eau et apporter un appui aux DDT dans la phase de concertation.
- Finaliser le chantier d'élaboration du schéma régional des carrières.
- Réaliser une soixantaine d'inspections de carrières au titre des codes de l'environnement et du travail.



Sables cénomaniens et grès roussards à Sargé-sur-Braye (41)



Observation des diatomées avec le bathyscope

FOCUS

L'inventaire du patrimoine géologique naturel

Reconnu depuis 2002 comme une composante à part entière du patrimoine naturel, le patrimoine géologique fait l'objet d'un inventaire national dont les DREAL pilotent le déploiement en région, en s'appuyant sur une commission d'experts bénévoles. Depuis 2017, l'inventaire du patrimoine géologique s'est enrichi et couvre la moitié du territoire régional. 83 sites patrimoniaux ont ainsi été validés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), dans les départements du Cher, d'Indre-et-Loire et du Loiret. Dans les autres départements, le travail d'inventaire se poursuit sous l'égide de la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG), et avec l'appui du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'objectif de couvrir intégralement la région à horizon 2019. Plus de 370 propositions de sites d'intérêt géologique ont ainsi été collectées sur l'ensemble de la région.



Carrière de l'Ecorcheveau (Tuffeau jaune) à St-Avertin (37)

Chiffres clés

- * **83** sites d'intérêt géologique régional
- * **82 %** des organismes uniques ont déposé leur demande d'autorisation de prélèvement
- * **42 %** des 81 captages prioritaires ont défini un plan d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau



Biodiversité et paysages

La DREAL s'engage dans la protection et la gestion innovante et durable de la biodiversité et des paysages.

BILAN 2017

Natura 2000

La région compte 59 sites Natura 2000 identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats qu'ils abritent. Sur ces territoires, l'animation visant à faire émerger des actions de gestion ou de restauration de la biodiversité a été poursuivie.

Le site des Prairies du Fouzon, qui accueille des oiseaux d'intérêt européen, a fait l'objet d'une visite de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, le 27 octobre.



Plan Nationaux d'Actions*

En 2017, plus d'une quinzaine de PNA* ont donné lieu à des actions et pour certains à une animation sous l'égide d'un comité de pilotage. 7 d'entre eux sont arrivés à échéance. Ils seront déclinés en Centre-Val de Loire, après évaluation des actions régionales précédentes.

Espèces protégées

Suite à la délégation au CSRPN* des avis scientifiques portant sur les dérogations à la réglementation sur les espèces protégées, initialement émis par le Conseil National de la Protection de la Nature, plus d'une quarantaine de dérogations ont été traitées en région.

Espaces protégés

Le parc naturel régional de la Brenne, la DREAL, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional ont signé le 12 septembre 2017 un contrat territorial « Zones Humides » commun sur la période 2017-2021. Ce document identifie les objectifs partagés des différents partenaires en matière de préservation des milieux naturels en lien avec les zones humides et les actions à mener par le PNR de la Brenne et les différents acteurs du territoire. Il précise également les montants de participation des différents financeurs.

CITES*

La DREAL a délivré environ 8 500 documents CITES (permis d'importation, d'exportation, certificats de réexportation et/ou certificats intracommunautaires) contre 9 500 en 2016. Le nombre de dossiers relatifs à la maroquinerie de luxe a diminué. En revanche, plusieurs réformes réglementaires ont conduit à l'organisation de plusieurs actions d'information et à une augmentation importante du nombre de dossiers complexes à instruire (vente des objets travaillés en ivoire, classement à l'annexe I de la CITES des bois précieux et du perroquet gris du Gabon).

Préfiguration de l'ARB*

Les services de la DREAL, de la Région, de l'Ecopôle et des établissements publics de l'État ont organisé en 2017 deux séminaires pour la préfiguration de l'ARB. Plus de 150 personnes ont ainsi travaillé en atelier pour écrire la feuille de route de cette future agence.

Une convention bi-partite (Agence Française de la Biodiversité/Région) a été signée en novembre, pour le recrutement de deux personnes supplémentaires au sein de l'Ecopôle pour animer le comité de préfiguration.

Paysages - Publicité

La politique de classement des sites les plus emblématiques inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, induite par le plan de gestion pour le Val de Loire, a été engagée en région. Un premier site a été classé par décret du 29 septembre « les Madères – Olivier DEBRÉ ». Cinq sites sont en cours d'instruction au ministère. Un plan de paysage a été lancé par le PNR de la Brenne dans le cadre d'un appel à projet national.

Le bilan de la stratégie régionale de publicité a débouché sur la mise au point d'un projet de stratégie régionale privilégiant la pédagogie et la communication.

* PNA : Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

* CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

* CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

* ARB : Agence régionale de la biodiversité

* FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

* ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

OBJECTIFS 2018

- Accompagner la mise en place de l'agence régionale de la biodiversité (ARB).
- Contribuer à l'organisation d'un atelier connaissance biodiversité dans le cadre de l'ARB.
- Poursuivre la politique Natura 2000 en mobilisant le fonds FEADER* 2014-2020.
- Poursuivre la procédure d'élaboration d'une directive paysagère de protection et de mise en valeur des vues sur la cathédrale de Chartres.
- Poursuivre la procédure de classement du site du Sancerrois au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).
- Poursuivre l'étude paysagère du périmètre Val de Loire UNESCO, et accompagner les projets risquant d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle.



FOCUS

Directive paysagère de la cathédrale de Chartres

La cathédrale de Chartres a été inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité pour son importance historique et architecturale, ainsi que pour son importance dans le paysage. Sa silhouette, visible à plus de 25 km constitue un signal particulièrement marquant dans la plaine de Beauce.

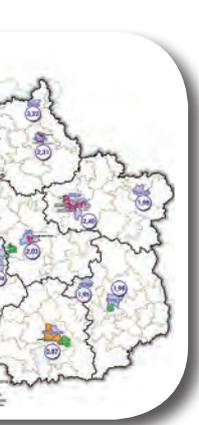
Une directive paysagère permettrait de protéger les vues sur le monument et ainsi d'en garantir la valeur universelle exceptionnelle.

Des études sont menées par la DREAL pour définir les cônes de vue sur le monument et des échanges avec les élus concernés ont eu lieu sur l'élaboration de cette directive.



Chiffres clés

- * 469 457 données dans la Banque de données Nature de la DREAL
- * 91,7 % des sites Natura 2000 animés
- * 941 ZNIEFF* seconde génération



Aménagement durable du territoire

La DREAL agit pour l'utilisation maîtrisée de l'espace, la gestion durable du territoire et la mise en œuvre du droit au logement digne et effectif pour tous.

BILAN 2017

Documents d'urbanisme

La réglementation en matière d'urbanisme vise désormais à renforcer la planification supra et inter communale par la poursuite de la couverture du territoire en SCoT* et la généralisation des PLUi*.

La DREAL accompagne les DDT dans l'instruction et le conseil auprès des collectivités, par une animation régionale reposant notamment sur plusieurs structures d'échanges, de mutualisation et de partages d'expériences, notamment les clubs régionaux ouverts aux collectivités.

Les clubs régionaux PLUi et SCoT

Le club régional PLUi, organisé par la DREAL en 2017 avec les 6 DDT de la région, avait pour thématique les stratégies foncières. La session de Club régional SCoT organisée par la DREAL en 2017 portait sur le risque inondation.



Club SCoT du 22/06/2017

Le SRADET

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a confié aux régions une nouvelle compétence en matière d'aménagement du territoire avec l'élaboration d'un nouveau document de planification prescriptif, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, devant être élaboré avant le 27 juillet 2019.

La DREAL, sous l'égide du SGAR, a assuré les missions d'animation et de coordination technique des services de l'État, afin de transmettre au Conseil régional les données, enjeux et politiques publiques prioritaires devant être prises en compte lors de l'élaboration de ce schéma (porter à connaissance, note d'enjeux).

Bâtiment durable

L'élaboration du schéma directeur immobilier régional

La DREAL a participé à l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) des bâtiments de bureaux occupés par l'État. Le SDIR 2018-2022 définit les bâtiments à libérer et établit les travaux d'entretien et de modernisation à réaliser sur les bâtiments conservés, en particulier dans les cinq cités administratives de la région. L'État prévoit d'investir 1 milliard d'euros sur 5 ans au niveau national pour la rénovation énergétique de ces cités administratives.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La DREAL a contribué aux travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (participation à 12 réunions, fourniture de données pour la construction du PRPGD, éclairage réglementaire).



* SCoT : Schémas de cohérence territoriale

* PLUi : Plans locaux d'urbanisme intercommunaux



OBJECTIFS 2018

- Poursuivre l'animation régionale dans le domaine de la planification (club régional PLUi, club régional des SCoT).
- Poursuivre la promotion et la diffusion d'un urbanisme durable (club régional pour la ville durable, campagne de labellisation Écoquartiers ...).
- Participer, dans le cadre de la mission d'association de l'État et au regard des enjeux et politiques publiques portées, aux travaux d'élaboration du SRADDET conduits par le Conseil régional.
- Mettre en œuvre les différentes démarches engagées en faveur de la revitalisation des centres-villes : expérimentation nationale en faveur des villes patrimoniales, Plan Action Cœur de Ville, co-organisation avec le Conseil régional d'une journée régionale d'information et d'échanges.
- Expliquer et accompagner la mise en œuvre de la loi évolution du logement et aménagement numérique (ELAN).
- Faire aboutir et porter l'appropriation de l'étude sur la territorialisation des besoins en logements.
- Réaliser le point de situation à un an de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des bâtiments de l'État en région (accessibilité aux personnes handicapées).

FOCUS

Le bilan 2014-2016 de l'application de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)

Le bilan portait sur 27 communes dont le taux de logements sociaux parmi les résidences principales est inférieur à 20 %. 10 d'entre elles ont atteint ou dépassé leurs objectifs de création de logements sociaux sur la période triennale, pour rattraper leur retard d'ici 2025. La procédure de carence a donc été engagée avec les 17 autres. Sur la base d'une analyse harmonisée de la situation de ces communes proposée par la DREAL, les communes de Montbazou et Veigné en Indre-et-Loire et d'Olivet et Chécy dans le Loiret ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence, avec des sanctions alourdies.



Chiffres clés

* **2 364** logements sociaux financés

* environ **52 000** demandes de logement social

* **2 932** copropriétés enregistrées au 31 décembre dans le registre national,

* **1 806** logements privés dont la rénovation énergétique a été financée dans le cadre du programme Habitat Mieux (ANAH).



Infrastructures de transports et modes de déplacements

La DREAL contribue activement au développement des infrastructures de transports et à la promotion de modes de déplacements doux. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins de la population et de l'activité économique, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique.

BILAN 2017

Aménagements routiers

Les principaux aménagements, travaux et études conduits en 2017 ont été :

- la conduite de projet d'aménagement de la RN 154 en autoroute concédée ;
- les études relatives aux suppressions des passages à niveau (PN) d'Autheuil et de Villechauve sur la RN 10 ;
- les études d'opportunité de la déviation de Marboué (28) et du créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost (18) ;
- les études et procédures relatives au projet d'aménagement sud de Dreux (28) ;
- les études d'aménagement de l'échangeur de l'autoroute A20 à Massay (36).

Infrastructures ferroviaires

Les conventions de financement de plusieurs opérations inscrites au CPER* 2015-2020 ont été engagées. Les études de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf se sont poursuivies, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil régional. Les travaux de réalisation de l'installation permanente de contresens sur la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) entre Toury et Cercottes ont été engagés.



Mise en accessibilité PMR : pose de trois ascenseurs en gare des Aubrais

Site internet de l'observatoire régional des transports (ORT)

Dans le cadre du pilotage de l'ORT Centre-Val de Loire, la DREAL gère le site internet qui lui est dédié. Ce site propose des actualités et des événements locaux et nationaux, une mise en ligne de fiches d'information thématiques, un catalogue cartographique et une base documentaire avec

recherche par mots clés, par thème, par territoire et type de documents (260 visites en moyenne par mois recensées en 2017).



Mobilité – Déplacements

La mobilité durable est un enjeu essentiel pour la préservation de la qualité de l'air, le maintien de la santé des personnes, l'indépendance énergétique nationale et l'attractivité des territoires. La rubrique « mobilité » du site internet de la DREAL a été actualisée en 2017. Elle permet désormais d'accéder à de nombreuses informations sur les politiques, les outils, les études et la connaissance propres à développer une mobilité plus durable.



Étude logistique

Depuis la mise en place en 2013 de la Conférence Nationale sur la Logistique, celle-ci est devenue une activité à enjeu national portée dans le débat public, incitant la puissance publique à rechercher une politique cohérente sur l'ensemble du territoire en matière d'infrastructures et de transports. Dans ce contexte, la DREAL a piloté une étude qui avait pour objectif de préciser le concept de logistique (dont la définition n'est pas identique pour tous les acteurs), d'analyser l'activité logistique, son infrastructure et son organisation au niveau régional et de proposer des recommandations circonstanciées.



Plateforme de transport combiné de Vierzon : rame de wagons en attente de déchargement

ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ

OBJECTIFS 2018

- Présenter au Conseil d'État en vue de l'examen préalable à la déclaration d'utilité publique le dossier du projet de la RN 154-12.
- Poursuivre les travaux de suppression du PN d'Authueil.
- Poursuivre les études et procédures de l'aménagement de la RN 154 au sud de Dreux selon la commande ministérielle d'avril 2016.
- Finaliser les procédures loi sur l'eau et l'engagement de la consultation d'entreprises pour l'échangeur de Massay sur l'autoroute A20.
- Engager les études d'opportunité de la phase 2 de l'opération de déviation de Marboué après validation du ministère.
- Contribuer à l'avancement des opérations ferroviaires inscrites au CPER.
- Poursuivre l'animation de l'observatoire régional des transports.
- Lancer une étude sur la mobilité rurale pour mieux connaître les besoins des populations en milieu peu dense.
- Contribuer à la prise en compte des problématiques de déplacements-transports dans l'élaboration du SRADDET*.
- Contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle loi d'orientation des mobilités.
- Poursuivre le développement d'un inventaire de bases de données SIG sur les transports et d'un catalogue cartographique.



Chiffres clés

* **1 407** km de routes nationales et d'autoroutes.

* **1 110** km de voies ferrées électrifiées et exploitées

* plus de **65 000** véhicules en moyenne journalière annuelle sur l'A10 en sortie Nord d'Orléans

FOCUS

Les assises de la mobilité

La ministre chargée des transports a lancé les assises nationales de la mobilité en septembre 2017 avec l'objectif de construire une nouvelle politique publique des mobilités. Le lancement d'une grande consultation nationale au dernier trimestre 2017, ouverte à tous, en particulier aux citoyens, contribue à préparer la Loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Parlement en 2018. Cette loi devra répondre aux besoins d'une mobilité plus propre, connectée, solidaire, intermodale, sûre et plus soutenable.

La déclinaison de ces assises s'est traduite par des ateliers en région Centre-Val de Loire. Les services de l'État, (Préfectures, DDT et DREAL) se sont associés pour organiser trois ateliers : sur les espaces ruraux à Saint-Amand-Montrond (18), sur les zones urbaines sensibles dans le quartier de La Rabière à Joué-les-Tours (37), et sur les villes moyennes à Châteauroux (36). La DREAL est intervenue pour co-animer ces ateliers et pour apporter son expertise sur les nouvelles mobilités. Elle a apporté sa connaissance locale du territoire à partir des données sur les déplacements : données sur le contexte local de la mobilité, sur les offres et les pratiques de transport, sur les flux de déplacement domicile-travail par exemple.



* CPER : Contrat de plan état-région

* SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



Prévention des risques anthropiques

La DREAL veille à la maîtrise et à la réduction des risques industriels, technologiques et routiers, ainsi qu'à la sensibilisation des acteurs et de la population.

BILAN 2017

Qualité de l'air

La DREAL a œuvré aux côtés des 6 préfectures de département pour l'adoption des nouveaux arrêtés préfectoraux relatifs à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique. Ils permettront de mieux anticiper les épisodes de pollution en cas de persistance ou de fluctuation des concentrations de polluants, tant pour l'ozone que pour les particules, et de mieux associer les collectivités et acteurs professionnels dans le déploiement des mesures de réduction des émissions de polluants et de protection des personnes sensibles.

Inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2017, 996 inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement ont été réalisées dont 49 inspections de sites soupçonnés d'être illégaux (39 centres de traitement des véhicules hors d'usage et 10 de stockages de déchets inertes) et 106 contrôles d'établissements industriels utilisant des produits chimiques.

Risques industriels

Dans le cadre du PPRT* Butagaz à Aubigny-sur-Nère (18), l'établissement RATEAU situé dans le périmètre de danger a fait l'objet le 18 décembre d'une décision judiciaire d'expropriation.

Réforme anti-endommagement des réseaux de transport et de distribution

Près de 250 personnes ont participé, le 4 octobre à Joué-les-Tours (37), au colloque régional sur la réforme anti-endommagement, organisé par l'observatoire régional DT/DICT* et l'État (DREAL). Ce colloque a permis de réaliser un point d'étape dans la mise en œuvre de cette réforme visant à la sécurisation des travaux à proximité des réseaux (gaz, électricité, télécommunications...) et d'informer les entreprises et collectivités locales sur les prochaines échéances réglementaires. Les participants ont bénéficié d'une journée alternant présentations concrètes et stands participatifs.

Contrôle des véhicules et sécurité routière

Les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont procédé à 722 opérations de contrôle au cours desquelles 5 504 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs ont été examinés. Environ 13 % des véhicules contrôlés étaient en infraction. 1 516 infractions ont été relevées dont une majorité liée au non-respect de la réglementation sociale européenne. 144 contrôles dans les entreprises de transport routier de la région ont également été réalisés.

203 infractions ont été relevées pour falsification des données du tachygraphe. 7 dispositifs de neutralisation du système antipollution de véhicules lourds (technologie utilisant l'adblue) ont également été découverts.

Par décision du préfet de région, 3 entreprises non-établies en France ont été interdites de cabotage pour l'ensemble du territoire national et pour une durée d'un an.

Par ailleurs, 99 centres de contrôle technique de véhicules ont été inspectés et 286 opérations de contrôle technique supervisées pour s'assurer du déroulement correct de l'examen de ces véhicules. Au total, 6 décisions préfectorales de suspension provisoire d'agrément d'installations ou de contrôleurs ont été prononcées ainsi que 2 avertissements.



* PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
* DT/DICT : Déclaration de travaux / déclaration d'intention de commencement de travaux

Mieux respirer :

c'est ça l'idée !

#Journéeair

OBJECTIFS 2018

- Faciliter la communication et l'appropriation par tous des dispositions utiles en cas d'épisodes de pollution atmosphérique.
- Poursuivre la lutte contre les fraudes dans le domaine du transport routier.
- Expérimenter la mise en œuvre d'une téléprocédure simplifiée pour les demandes de renouvellement ou de demandes supplémentaires de titres de transports routiers.
- Réaliser 18 inspections de contrôle de l'état des installations de stockage de bouteilles de gaz après l'accident de Jonquières (84) début 2017.
- Réaliser 12 inspections de contrôle des déchets admis en installation de stockage de déchets non dangereux.
- Réaliser 18 inspections sur des installations de stockage de copeaux et déchets de bois.



Boîtier télécommande



Marquage au sol d'un réseau électrique et d'un réseau de télécommunication

FOCUS

Les deux derniers PPRT approuvés

Après 8 ans d'études et de concertation, les deux derniers plans de prévention des risques technologiques des 30 PPRT à élaborer en région Centre-Val de Loire ont été approuvés. Ils concernent le Dépôt de Pétrole d'Orléans à Saint-Jean de Braye dans le Loiret (approuvé le 25 septembre 2017) et les établissements Primagaz, CCMP et GPSPC à Saint-Pierre des Corps et La Ville-aux-Dames en Indre-et-Loire (approuvé le 20 octobre 2017).



Chiffres clés

- * **722** opérations de contrôles routiers
- * **79 %** des dossiers d'autorisation ICPE instruits en moins d'un an



Prévention des risques naturels

La DREAL contribue au renforcement de la sécurité des personnes, des biens et des activités, par la maîtrise et la réduction des risques (inondations, rupture de digues et de barrages).

BILAN 2017

Contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques

21 barrages et digues ont été inspectés par le service de contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques.



Barrage d'Éguzon, sur la rivière Creuse

Travaux sur le lit et les digues dans le bassin de la Loire

L'État a poursuivi les opérations du quatrième PLGN*, par les travaux de renforcement des digues de protection contre les inondations avec une enveloppe prévisionnelle de travaux d'environ 60 M€ cofinancés avec les collectivités. Les principaux chantiers conduits en 2017 concernent :

- le reprofilage de la digue sur la commune de Jargeau ;
- la poursuite des travaux sur la digue de l'Authion sur la commune de La Chapelle-sur-Loire, avec la mise en œuvre d'enrochements en pied d'ouvrage pour un montant total de 1,5 M€ ;
- la mise en œuvre de la première tranche de travaux sur la digue d'Orléans du programme de fiabilisation financé au PLGN IV pour un montant total de 5 M€ de travaux de renforcement du corps de digue par un écran étanche ;
- la poursuite des travaux de renforcement sur le val de Tours par écrans étanches à l'amont de Tours pour un montant total de 3,85 M€.

Parallèlement, les études opérationnelles se sont poursuivies sur ces vals (Tours, Orléans et Authion) et se sont engagées sur les vals de Nevers et Moulins dans le but d'enchaîner les opérations pour les années suivantes.

Bilan hydrologique de l'année

Le bassin de la Loire a connu en 2017 un étiage particulièrement rigoureux et long sur la plupart des affluents de la Loire. Les réserves des barrages de Naussac et Villerest, fortement sollicitées, ont toutefois été suffisantes pour assurer le soutien d'étiage. La DREAL a renforcé ses actions d'hydrométrie tout au long de l'été et de l'automne pour répondre aux besoins des usagers des données hydrologiques.

Hydrométrie et prévision des crues

La DREAL est chargée de l'hydrométrie et de la prévision des crues sur la Loire et plusieurs de ses affluents. Bien que confrontée à un étiage sévère, la DREAL a poursuivi son effort d'amélioration de ses outils pour mieux anticiper les événements hydro-météorologiques et apporter plus d'information au public. En outre, le service national Vigicrues Flash permet désormais d'anticiper les risques éventuels de crue sur des cours d'eau non surveillés au titre de la vigilance aux crues.



Le pont de Goudet après une crue en Haute Loire (43)



Renforcement corps de digues- Guilly (45)

* PLGN : Plan Loire grandeur nature



OBJECTIFS 2018

- Amplifier dans le cadre du Plan Loire IV, la mise en oeuvre des programmes de travaux sur le Val de Tours (digues de Loire et du Cher), sur Val d'Orléans, sur Nevers et Moulins.
- Engager les études opérationnelles puis les travaux sur le Val d'Authion (Saumur et Angers) et Blois par la mobilisation des capacités d'ingénierie de la DREAL et des bureaux d'études agréés.
- Engager la procédure de régularisation administrative des digues domaniales en système d'endiguement par la mise à jour des études de danger des digues domaniales.
- Elaborer les programmes d'interventions dans le lit des cours d'eau domaniaux.
- Améliorer la disponibilité et la qualité des données hydrométriques.
- Agrandir le territoire couvert par la prévision des inondations.
- Fournir des prévisions de crue détaillées aux gestionnaires de crise et au public.
- Réaliser 10 inspections des mesures de prévention contre le risque d'inondation et de ses conséquences sur les installations SEVESO en zone inondable.
- Réaliser 16 inspections de digues et barrages.



Chiffres clés

* Montant des travaux digues et barrages achevés en 2017 : **8** Millions d'euros

* **113** jours de soutien d'étiage pour le barrage de Villerest (42 Loire) et **179** jours pour celui de Naussac (48 Lozère)

FOCUS

Les travaux sur les digues de Loire

Le procédé expérimenté en 2015 et utilisé lors des travaux d'étanchéité sur la digue de Tours en 2016 a été mis en oeuvre cette année dans le Loiret pour la première tranche du projet global de fiabilisation de la levée d'Orléans, cofinancé avec Orléans Métropole.

Il s'agissait de renforcer le corps de digue par un écran étanche sur plusieurs sites. Les chantiers des communes de Guilly et St-Denis-en-Val ont été terminés, celui sur la commune de Sigloy aval a été quasiment achevé.

Le montant total des travaux réalisés s'élève à 3,6 M€ sur une opération de 4,6 M€ qui sera achevée en 2018. Concrètement, un atelier spécifique comportant une trancheuse-malaxeuse vient créer une barrière étanche sur une profondeur de 6 à 8 m en malaxant le sol en place avec des liants hydrauliques spécifiques. Cette intervention vient corriger les faiblesses localisées de la digue, identifiées dans les études de dangers conduites par l'État sur les digues domaniales.

Les travaux programmés au total sur la digue d'Orléans dans le cadre du PLGN IV s'élèvent à 18 M€ dont 14 M€ financés par l'État. Ils se poursuivront en 2018 sur le Val d'Orléans, par des interventions de même type sur la commune de Sigloy à l'amont du chantier de 2017 puis sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Ces travaux seront complétés par la suppression de canalisations traversantes et par la réhabilitation du système de sur-verses de la digue (traitement des points bas et du déversoir de Jargeau).



Connaissance et évaluation environnementale

La DREAL traite les dossiers de l'autorité environnementale et veille à la qualité et à la diffusion de la connaissance environnementale notamment en soutenant les actions des associations oeuvrant sur ce thème.

BILAN 2017

Soutien aux associations

Pour améliorer la connaissance de l'environnement, sensibiliser à la transition écologique et énergétique et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable, 17 associations de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement ont été subventionnées à hauteur de 145 000 euros pour leur contribution à des actions de terrain à destination du grand public et des scolaires.

Le 27 mars 2017 ont eu lieu les 4^e assises régionales de l'éducation à l'environnement avec pour thématique l'alimentation durable. Cette journée a réuni 170 professionnels qui ont pu échanger et partager leurs expériences au cours des conférences et ateliers organisés par la CREDD*.

Exercice de l'autorité environnementale



En 2017, 304 dossiers ont été traités soit -16 % par rapport à 2016 mais avec une répartition sensiblement différente :

- une diminution du nombre d'avis de l'autorité environnementale (-32 %) mais une nette augmentation des demandes d'examen au cas par cas (+126 %) pour les projets ; la réforme de l'évaluation environnementale explique la progression de la procédure au cas par cas ;
- une augmentation (+47 %) de demandes d'avis liées aux documents d'urbanisme ;
- une baisse des sollicitations pour examen au cas par cas (-18 %) pour les plans, programmes et documents d'urbanisme ;
- une plus faible sollicitation sur des demandes de cadrages préalable par rapport aux années précédentes (2 demandes) ;
- un très faible nombre de recours gracieux sur des décisions prises (3 recours en 2017 contre 8 en 2016).

De la donnée à l'innovation

Le PER* élaboré sous forme de synthèses et de cahiers cartographiques, apporte une vision territoriale partagée. Un investissement important a été consenti pour construire des processus de production pérennes et faciliter les mises à jour. Les échanges avec les services métiers, sur les contenus, ont été denses et constructifs.

Un travail de fond a été entrepris pour l'organisation d'une base d'indicateurs partagée entre les services de la DREAL.



PER biodiversité

En 2017, le profil environnemental régional a été enrichi d'une synthèse sur la biodiversité et les milieux naturels. Au travers de 25 indicateurs (cartes, graphiques, tableaux), cette synthèse présente :

- un panorama de la diversité des milieux naturels de la région ;
- un état des pressions sur les habitats et les espèces qui évoluent sous l'effet de mutations territoriales, et peuvent conduire à un déclin de la biodiversité sur des pas de temps plus ou moins longs ;
- un regard sur les mesures de protections adaptées.



A la découverte du castor en bord de Loire à St Dyé sur Loire avec des enfants de maternelle

* CREDD : Conférence régionale pour l'éducation au développement durable

* PER : Profil environnemental régional



OBJECTIFS 2018

- Poursuivre le soutien aux associations.
- Mettre à jour en continu le Profil environnemental régional.
- Développer une version 2 de la base d'indicateurs partagés, et étudier une mise à disposition plus large.
- Assurer le soutien logistique et technique au réseau régional de la connaissance (3 réunions) et au club régional « R ».
- Réaliser une étude de faisabilité sur un système d'information dédié à l'Ecologie Industrielle Territorialisée (avec le CEREMA).
- Conforter l'administration de données.
- Réaliser le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.
- Communiquer sur les réformes de l'évaluation et de l'autorité environnementale.

FOCUS

Économie circulaire

Réduire nos prélèvements sur les matières premières est un enjeu crucial pour l'économie.

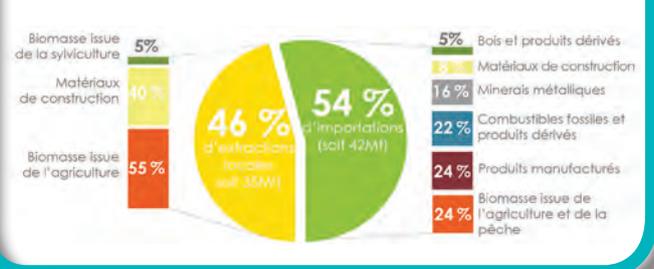
Le Titre IV de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte est consacré à la lutte contre les gaspillages et à la promotion de l'économie circulaire. Cette transition repose en premier lieu sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et notamment des matières premières.

Une étude de comptabilisation des flux de matières à l'échelle de la région Centre-Val de Loire a été menée en 2017 pour identifier les flux de matières premières qui entrent et sortent du territoire. Des constats ont été réalisés sur la région :

- elle représente un territoire très productif qui fournit aux autres régions essentiellement des matières premières agricoles et des matériaux de construction mais la valeur ajoutée de ces matières est relativement faible ;
- la région a besoin de 30t par habitants et par an de matières (soit 77 millions de tonnes par an) pour faire fonctionner son économie dont la moitié de ces matières mobilisées issues de son propre territoire ;
- la surface d'entreposage est très importante, c'est une région de stockage ;
- la région est un territoire de transit, les transports représentent 42 % des rejets de CO₂ ;
- 30 % des déchets ménagers et assimilés sont enfouis mais le recyclage progresse.

Chiffres clés

- * **304** instructions de dossiers pour les autorités environnementales (Préfet de région et Mission régionale d'autorité environnementale)
- * **17** associations financées pour la protection de l'environnement
- * **1** chapitre PER Biodiversité publié





Au-delà du périmètre régional

La DREAL assure des compétences bien au-delà des frontières régionales, dans les domaines du paysage, des cours d'eau et de la protection contre les inondations.

BILAN 2017

Plan Loire

Les études de dangers du Plan Loire IV 2014-2020 sont achevées sur l'ensemble des digues domaniales de la Loire. Elles ont été utilisées pour construire des programmes de fiabilisation de ces ouvrages et constituent le support des études et travaux financés dans le cadre du Plan Loire avec la participation des collectivités.

Directive inondation

L'année a été consacrée à la poursuite de l'élaboration des SLGRI* sur les 22 territoires regroupant le plus d'enjeux sur le bassin Loire-Bretagne, à leur déclinaison en PAPI* et au lancement des premiers travaux du deuxième cycle de la directive inondation. 15 SLGRI ont reçu un avis favorable des instances du bassin.

Gemapi*

La réflexion s'est poursuivie avec les EPCI* situés le long de la Loire entre Nevers et Angers pour préciser des scénarios d'organisation pour la gestion des digues domaniales après leur transfert aux collectivités en 2024.

La DREAL a conduit un travail important pour élaborer, partager et faire approuver la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE*) du bassin Loire-Bretagne. Celle-ci donne un cadre de référence pour accompagner la mise en place des nouvelles compétences attribuées aux structures intercommunales.

Mise en œuvre du SDAGE* du bassin Loire-Bretagne

La DREAL de bassin s'est concentrée sur la finalisation de documents permettant l'appropriation du contenu technique du schéma pour cette deuxième année de mise en œuvre du SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures, et sur l'accompagnement des services pour la finalisation des PAOT*. Une réflexion inter-services sur les substances dangereuses a été engagée pour caler le programme de travail nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de réduction de ces substances.

Plan de gestion des poissons migrateurs

Faisant suite au Conseil scientifique des poissons migrateurs de Loire de 2016, l'année a été mise à profit pour ajuster les modalités de soutien d'effectifs en saumon (zone refuge, distances de déversement, indicateurs de suivi). La DREAL de bassin suit les projets de mise aux normes des ouvrages prioritaires du Plan de gestion des poissons migrateurs de la Loire et de ses affluents.

Appui à la mission de RDI* en DDT

Le service de prévision des crues Loire – Cher – Indre fournit un appui technique aux 15 DDT de son territoire de compétence (de la Haute-Loire à l'Indre-et-Loire) pour la mise en œuvre de la mission de référent départemental inondation et pilote le réseau des RDI.

Transmission radio-numérique des hauteurs d'eau

Ce système mis en place sur l'amont du bassin de la Loire et de l'Allier permet un envoi plus rapide, plus fiable et plus fréquent des données utiles à la prévision des crues. 107 stations de mesure sont d'ores et déjà connectées.



* SLGRI : Stratégies locales de gestion du risque inondation
* PAPI : Programmes d'actions de prévention des inondations
* EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
* GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention inondations
* SOCLE : Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau
* SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
* PAOT : Plans d'action opérationnels territorialisés
* RDI : Référent départemental inondation



OBJECTIFS 2018

- Engager les travaux de révision du SDAGE, par la mise à jour de l'état des lieux en vue du prochain schéma 2022-2027.
- Participer à l'élaboration du tableau de bord du SDAGE et des documents de concertation identifiant les questions importantes de la gestion de l'eau, ainsi qu'à l'élaboration de l'état des lieux du 3^e cycle de la Directive cadre sur l'eau.
- Etablir les cartographies complémentaires et actualiser la liste des Territoires à risque important sur le bassin dans le cadre du 2^e cycle de la Directive inondation.
- Poursuivre la déclinaison des SLGRI en PAPI.
- Assurer un suivi de la réorganisation des compétences locales dans le domaine de l'eau, (compétence Gemapi).
- Poursuivre la mise en œuvre des travaux sur les digues domaniales et les actions visant à réduire la vulnérabilité au risque inondation au titre du Plan Loire IV 2014-2020.
- Préparer l'organisation du Conseil scientifique international du Saumon.
- Étendre l'infrastructure de transmission radio-numérique des données hydrométriques.
- Accompagner et animer les missions RDI des DDT.
- Poursuivre l'étude paysagère du périmètre Val de Loire UNESCO, et accompagner les projets risquant d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle.

FOCUS

Le site internet Vigicrues fait peau neuve

Le site national de référence pour la prévision des crues (www.vigicrues.gouv.fr) évolue pour apporter plus d'information aux internautes ! Désormais, le graphe des observations de hauteur d'eau ou de débit, s'enrichit des prévisions aux stations où ces dernières sont calculées par le service de prévision des crues. Ces prévisions sont présentées sous la forme de 3 tendances traduisant le degré de confiance associé. Les échéances (de quelques heures à plusieurs jours) et la fréquence de mise à jour seront fonction de la dynamique de la crue.



Chiffres clés

- * PAOT du bassin finalisés : **33** sur les **36** départements du bassin Loire-Bretagne
- * **107** stations hydrométriques connectées au nouveau système de collecte des données par radio



Pilotage des actions du MTES et du MCT en région

La coordination et l'animation des réseaux métiers qui participent à la mise en oeuvre des politiques des ministères MTES et MCT, constituent un volet important des activités de la DREAL, que ce soit avec les services déconcentrés, les établissements publics ou les acteurs de la sphère privée.

BILAN 2017

Pilotage des services régionaux et départementaux

La DREAL anime tous les mois un comité de coordination des directeurs DREAL-DDT. En 2017, le séminaire commun avec la DRAAF a porté sur les filières des bio-ressources dans la construction. La DREAL anime le réseau des secrétaires généraux de la ZGE* ainsi que le réseau régional de GPRH*. Aux côtés du CVRH* de Tours et de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de la préfecture de région, les services ont été mobilisés pour mettre en oeuvre le plan de GPRH en particulier l'accompagnement des agents en vue de faciliter leur mobilité, notamment en interministériel.

Gestion des ressources naturelles

La DREAL anime le réseau Inter-MISEN*. Il rassemble des services de l'État et les établissements publics qui agissent dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. Quatre réunions annuelles ont permis de partager au niveau régional les priorités.

En 2017, ont été mis en place des groupes de travail sur la démarche « éviter-réduire-compenser » et la police de l'eau pour faciliter la mise en oeuvre de ces politiques publiques.

Par ailleurs, la DREAL a poursuivi le déploiement des outils ministériels tels que le SINP*.

Le réseau des correspondants mobilité en DDT

La DREAL et les DDT travaillent à l'intégration des politiques de déplacement dans l'aménagement et le développement du territoire. Ce réseau a pour objectif d'harmoniser les éléments de langage auprès des élus locaux, d'échanger sur les projets du territoire, les expériences et les bonnes pratiques, de diffuser la donnée sur les transports et la réglementation.

En 2017, le réseau a facilité le partage des orientations nationales, de la connaissance du territoire par la contribution aux ateliers territoriaux des assises de la mobilité.

Le réseau des coordinations sécurité routière en DDT et Préfecture

Pilote du programme « Sécurité et éducation routières », la DREAL encadre un pôle d'appui régional et accompagne les services départementaux dans leur lutte contre l'insécurité routière.

En 2017, ce réseau a permis d'organiser des réunions d'échanges techniques, et de mutualiser des moyens matériels et financiers au service d'actions communes.

Le réseau des instructeurs de dossiers accessibilité en DDT

Le SD'AP* est un nouvel outil pour accélérer la mise en accessibilité des réseaux de transports. Les AOM* (Agglomérations, Région, SNCF), doivent identifier des points d'arrêts prioritaires à rendre accessibles sur leur réseau et réaliser leur schéma. Les dossiers sont instruits en DDT et validés par arrêtés préfectoraux. La DREAL suit, en relation avec les DDT et les AOM, la mise en application des SD'AP et répond aux demandes d'avis technique.

En 2017, la DREAL a animé des échanges entre les instructeurs des DDT et les a aidés à coordonner leur action dans le respect des directives réglementaires et techniques.

Le réseau des correspondants « bruit des infrastructures » en DDT

Les cartes des bruits stratégiques (CBS) et les plans de prévention du bruit permettent d'informer les citoyens sur l'exposition au bruit.

La 3^e échéance de réexamen des CBS était fixée au 30 juin 2017. La DREAL a coordonné ces révisions et accompagné les DDT, avec le soutien du CEREMA*. Par ailleurs, elle a aidé à l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore dans certains établissements (opération de réhabilitation acoustique de crèches et d'écoles).

OBJECTIFS 2018

- Conduire une réflexion prospective DREAL-DDT sur les missions et sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Poursuivre les actions d'information des industriels et des associations relatives aux évolutions réglementaires importantes.
- Accompagner la montée en compétence des services par la formation et l'animation des groupes de travail au sein de la mission Inter-services de l'Eau et de la Nature.
- Assurer le transfert de la sécurité routière au ministère de l'intérieur en veillant à la continuité de service.



FOCUS

Déploiement régional de l'autorisation environnementale

Dans le cadre de la simplification et de la modernisation du droit de l'environnement, il a été décidé d'inscrire de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique améliorant et pérennisant les expérimentations engagées pour les autorisations uniques IOTA (installations ouvrages travaux aménagements – « loi sur l'eau ») et ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

L'ordonnance n°2017-80 et les décrets d'application n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatives à l'autorisation environnementale unique (AEU) ont été publiés le 27 janvier 2017 au Journal Officiel. Le dispositif est entré en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Au premier semestre 2017, 6 sessions de formations régionales ont été organisées par les 5 formateurs régionaux permettant de former 200 agents concernés de divers services (DDCSPP, préfectures, DDT, ARS, DRAC, DREAL, ABF ...). Ces évolutions ont également été présentées aux chambres consulaires ainsi qu'aux commissaires enquêteurs.

En outre, pour accompagner la mise en place de la procédure d'autorisation environnementale unique, les outils suivants ont été déployés dans la région :

- sites dédiés au dépôt et à l'instruction des dossiers sur une plate-forme numérique et collaborative ANAE ;
- création de modèles bureautiques de documents administratifs.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

L'autorisation environnementale : des démarches simplifiées, des projets sécurisés

À compter du 1^{er} mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet.

Cette réforme, qui généralise en les adaptant des expérimentations menées depuis 2014, s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification de l'administration menés par le Gouvernement.

* ZGE : Zone de gouvernance des effectifs
 * GPRH : Gestion prévisionnelle des ressources humaines
 * CVRH : Centre de valorisation des ressources humaines
 * Inter-MISEN : Mission inter-services de l'eau et de la nature
 * SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
 * AOM : Autorités organisatrices de la mobilité
 * CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
 * SD'AP : Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée



Organisation et moyens au service des missions

La DREAL a poursuivi ses efforts pour développer la qualité de ses fonctions support indispensables à son bon fonctionnement.

BILAN 2017

Activité juridique

La réforme de l'autorité environnementale et la fin du droit d'évocation du préfet (décision de justice) ont fortement impacté l'activité juridique (47 dossiers contentieux traités en 2017) notamment en matière de parcs éoliens.

Ressources humaines

Le déploiement de plusieurs dispositifs tels que la réforme des carrières liée au protocole PPCR*, le plan de requalification et le télétravail a été poursuivi.

23 autorisations d'exercice de télétravail ont été accordées. Toutes les catégories d'agents sont concernées. En moyenne, les demandes de télétravail portent sur une journée de télétravail par semaine, au domicile de l'agent. En 2017, les agents et les encadrants ont bénéficié de formations afin d'améliorer la mise en œuvre de cette nouvelle pratique au sein des collectifs de travail.

Le séminaire de l'encadrement, organisé au mois de juin, a souligné l'importance du rôle des cadres dans la gestion des ressources humaines et un travail spécifique a été réalisé en ce sens. Le dispositif existant de l'accueil de nouveaux arrivants a été évalué. La DREAL a également participé à la journée des métiers de la fonction publique organisée cette année à Tours par la préfecture de région.



Gestion budgétaire et comptable

Dans un contexte budgétaire contraint, la DREAL s'est attachée à développer des outils de pilotage pour garantir une exécution budgétaire optimale.

La démarche de CIC*, répondant aux exigences de la Cour des Comptes en matière de certification des comptes de l'État, a été poursuivie.

En 2017, la DREAL a décliné la politique achat définie au niveau national par la direction des achats de l'État. Ont été plus particulièrement mis en œuvre les gains d'achat et l'insertion de clauses sociales (19 procédures de marchés lancées).

Immobilier et logistique

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate, le niveau de sécurité des sites orléanais de Buffon et Coulomb a été renforcé.

Informatique

En 2017, la DREAL a procédé au premier déploiement d'une nouvelle solution de web-conférence (Jitsi). En fin d'année, un exercice national de cyber-sécurité organisé dans le cadre du plan gouvernemental « Piranet » a fortement mobilisé l'équipe informatique ainsi que les correspondants locaux.

Santé et sécurité au travail

Afin de s'assurer de son appropriation et de son usage, la conseillère de prévention a présenté le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan de prévention des risques psycho-sociaux aux agents et aux correspondants de sécurité et de prévention de la DREAL.

Communication

Les actions de cohésion interne ont été poursuivies (e-lettre mensuelle, sessions de culture commune), ainsi que l'assistance aux services pour l'organisation de réunions et de publications. L'unité communication a mis en place une nouvelle action interne en 2017 « les cafés thématiques » ; deux sessions ont eu lieu en novembre en partenariat avec un service DREAL et un service hébergé.

* PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations
* CIC : Contrôle interne comptable



OBJECTIFS 2018

- Donner suite aux réflexions menées lors du séminaire de l'encadrement.
- Accompagner les agents et les services concernés notamment par des évolutions d'organisation.
- Être acteur de la transformation numérique et de la modernisation.
- Favoriser l'émergence d'une culture partagée en matière de fonctions support.
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Général et Support Régional.



FOCUS

Actualisation du document unique de la DREAL

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DREAL, élaboré en 2013, a été mis à jour et validé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en mars 2017. Les unités de travail initialement définies ont été conservées. Cependant, les agents participant à la mise en œuvre du document avaient pour mission de proposer une nouvelle présentation du document afin que l'encadrement et les agents puissent se l'approprier plus facilement.

Le document initial incluait également, au sein d'un même tableau, les risques professionnels et les mesures relatives aux risques psycho-sociaux. En 2017, le plan de prévention des risques psycho-sociaux (PPRPS), établi d'après le diagnostic réalisé avec le soutien du groupe de prévention du risque de souffrance au travail (GPRST), est désormais matériellement détaché du document unique et contient un plan d'action spécifique ainsi qu'un plan de vigilance.

La conseillère de prévention a initié un tour de l'ensemble des services pour les accompagner dans la mise en œuvre du plan d'action.



Chiffres clés

- * **23** agents télétravailleurs
- * **8** matinées de culture commune, rassemblant **129** participants



Directeur : Christophe CHASSANDE
 Directeur adjoint : Pierre BAENA
 Directeur adjoint : Christophe HUSS
 Directrice de cabinet : Candice HUBERT
 Unité communication : Renée CULLERIER

Conseillère Prévention : Marylène GAGNEPAIN

Unités départementales

Secrétariat Général et Support Régional (SGSR)

Eric BONMATI

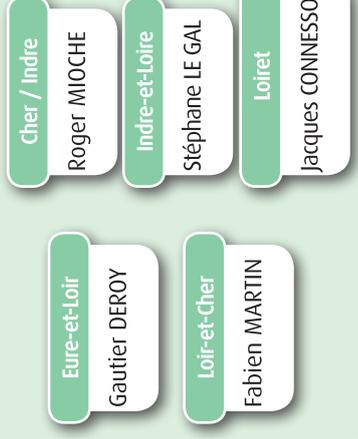
- Département des Ressources Humaines
Jean-Christophe WOLAND
- Département des Moyens Généraux
Philippe CARRÉ

Pôle Social Régional (PSR)

Annie SOUTON

Mission Pilotage Stratégie Qualité (MPSQ)

Céline ROCHELLE



Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables (SBLAD)

Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE

- Mission Patrimoine paysager et Val de Loire
Thierry MOIGNEU
- Département Aménagement Durable du Territoire
Arnaud BALSON
- Département Logement et Habitat
Pierre DUMON
- Département Bâtiment Durable
Pierre DUMON p.i.

Service Eau et Biodiversité (SEB)

Catherine GIBAUD

- Département Biodiversité
Christian FEUILLET
- Département Eau et milieux aquatiques
Lena DENIAUD

Service Environnement Industriel et risques (SEIR)

Xavier MANTIN

- Département Impact Santé et Stratégie de l'Inspection
Maud GOBLET
- Département Risques et Sécurité Industrielle
Ronan LE BER

Service Déplacements Infrastructures Transports (SDIT)

Pascal PARADIS

- Département Infrastructures Déplacements
Serge GAILLARD
- Département Transports Routiers et Véhicules
Laurent MOREAU

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance (SEEVAC)

Olivier CLÉRICY LANITA

- Département Appui à l'Autorité Environnementale
Thérèse PLACE
- Département Valorisation des Données, des Études et de la Connaissance
Jacques THORETTE
- Département Énergie Air Climat
Pascale FESTIOC

Service Hydrométrie Prédiction des Étiages et des Crues (SHPEC)

Lionel BERTHET

- Département Hydrométrie Maintenance Données
David BESSON
- Département Prédiction des Étiages et des Crues
Nadège HENRIOT

Service Loire et Bassin Loire-Bretagne (SLBLB)

Patrick FERREIRA
Johnny CARTIER - adjoint

- Département Délégation de Bassin
Nicolas MEYER
- Département Études Travaux Loire
Sébastien PATOUILLARD
- Département Plan Loire
Hervé PINATEAU

UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ CONFORME AUX EXIGENCES DE LA NORME ISO 9001 : 2015

La norme ISO 9001 définit les exigences organisationnelles requises pour mettre en place un système de management de la qualité, notamment une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, une approche par processus et l'amélioration continue.

Améliorer la satisfaction des parties intéressées (donneurs d'ordre, bénéficiaires directs et indirects) par une meilleure prise en compte de leurs attentes est au cœur de la démarche, en particulier, en procédant à des écoutes régulières de l'ensemble de ces parties et en suivant périodiquement les délais d'instruction des dossiers les concernant. Cette démarche permet de maîtriser les activités (sécurité juridique, délais) et d'homogénéiser les pratiques au sein de la DREAL.

La dernière version 2015 de la norme met l'accent sur la prise en compte du contexte et des enjeux de la DREAL afin de définir une politique et des objectifs qualité cohérents et sur l'approche par l'analyse des risques et des opportunités en vue d'adapter les processus.

Le renouvellement de la certification de la DREAL, en version 2015, a été validé en janvier 2017 suite à l'audit effectué pendant 3 jours par un organisme externe et indépendant. Le dynamisme des principaux éléments du système de management, notamment la description des processus et les travaux de bilans réguliers (revues), et surtout le fort niveau d'appropriation de la démarche par les acteurs de la qualité au sein des différents services de la DREAL ont été relevés.

Le maintien du périmètre certifié a été confirmé par l'audit de suivi n°1 de janvier 2018, en soulignant la consolidation des points forts du système qualité depuis l'audit précédent et la maturité du système.

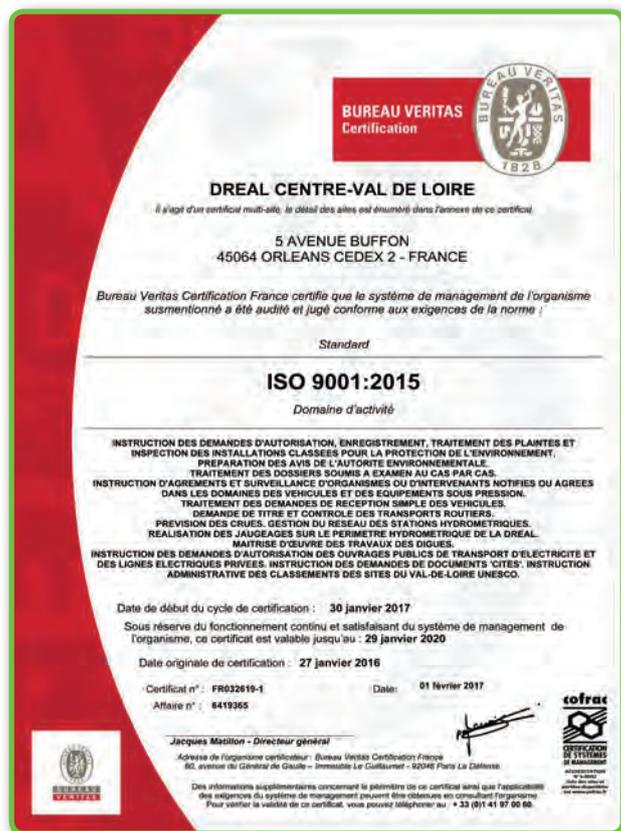
Initiée sur un périmètre d'activités jugées prioritaires, la démarche qualité est progressivement étendue aux activités jugées stratégiques ou récurrentes au sein de l'ensemble des services de la DREAL. Elle couvre ainsi des activités d'instructions réglementaires, de contrôles et d'inspections ainsi que des processus de conception et de production de données, avec l'appui de processus support.

La politique qualité de la DREAL traduisant les priorités de la direction et marquant son engagement dans la démarche est actualisée annuellement :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/politique-qualite-r1140.html>

Le certificat précisant les activités concernées est accessible sur le site internet de la DREAL:

www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6419365_-_dreal_-_9001v2015.pdf



Plaquette présentation

À télécharger sur :
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-centre-val-de-loire-en-quelques-mots-a1776.html>

LA DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE EN QUELQUES MOTS...



Une ambition et des compétences
au service de la transition écologique,
énergétique et de l'aménagement
durable

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Centre-Val de Loire

5, avenue Buffon CS 96407

45064 Orléans cedex 2

Tél. 33 (0)2 36 17 41 41

Fax : 33 (0)2 36 17 41 01

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

